

## Anthropologie et Sociétés



**Pierre BONTE (sous la direction de) : Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. Civilisations et Sociétés 89, 1994, 488 p., diagrammes.**

Jean-Claude Muller

Volume 18, Number 2, 1994

Rêver la culture

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/015319ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/015319ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Muller, J.-C. (1994). Review of [Pierre BONTE (sous la direction de) : Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. Civilisations et Sociétés 89, 1994, 488 p., diagrammes.] *Anthropologie et Sociétés*, 18(2), 173–177. <https://doi.org/10.7202/015319ar>

# Comptes rendus

---



Pierre BONTE (sous la direction de): *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. Civilisations et Sociétés 89, 1994, 488 p., diagrammes.

Résultat d'un colloque tenu en 1989 sur l'étude du mariage dans un degré rapproché, cet ouvrage volumineux et très riche ne laissera pas indifférents tous ceux qui s'intéressent à la parenté et à la théorie anthropologique générale. Édité par les soins de Pierre Bonte, ce livre alterne les débats théoriques et épistémologiques avec de passionnantes analyses historiques et études de terrain.

En plus d'une introduction substantielle, ce volume consiste en dix-neuf contributions traitant d'une partie des stratégies utilisées dans les systèmes de mariage dits complexes, celles où l'on tente explicitement d'épouser au plus près. D'entrée de jeu, P. Bonte avoue sa dette envers Lévi-Strauss qui, s'il est plus connu pour ses études sur les structures élémentaires de la parenté et ses réflexions déterminantes au sujet des systèmes *crow-omaha*, n'en a pas moins été un grand inspirateur des études actuelles sur les structures complexes de par ses articles et interventions relativement récentes sur les systèmes « à maisons » et les mariages proches, pour ne rien dire d'une courte contribution presque confidentielle qu'il avait aussi donnée en 1959 sur le mariage arabe, contribution qui à la fois expliquait pourquoi il n'en avait pas fait mention dans ses œuvres antérieures tout en proposant un programme d'étude de ces systèmes. Ce texte, que cite Bonte, devrait être exhumé et republié car il justifie clairement les réticences de Lévi-Strauss à s'engager dans l'étude d'un mariage pratiqué selon diverses modalités par une bonne partie de l'humanité. C'est un article séminal que l'éditeur du présent volume a pris au sérieux ainsi que tous les problèmes théoriques et méthodologiques — ils sont nombreux — découlant des recherches effectuées ces dernières années sur ces questions des structures complexes. Cette introduction très nuancée tente de mettre en perspective ces structures face à toutes sortes de problèmes; a) quel est le statut de l'inceste dans les sociétés où l'on permet le mariage des sœurs et frères? b) comment se constituent les groupes sociaux dans ce type de structures? c) que faut-il entendre par prescription ou préférence? d) peut-on parler d'échange de femmes dans certains cas des structures complexes? e) quelle est l'essence de la parenté? On ne sera peut-être pas toujours complètement d'accord avec lui tant dans la façon de poser les problèmes que de les résoudre mais la lecture est toujours stimulante et enrichissante, ce qui est le principal.

Voyons à présent la construction de l'ouvrage. Il se divise en trois parties: *Le dossier de l'Antiquité; Classer ses proches; Les enjeux de l'alliance, Approches et modèles*. C'est une façon thématique de voir les choses qui est des plus légitimes; cependant le lecteur est pris de vertige. On saute sans arrêt d'un coin à l'autre de la Méditerranée — et plus loin encore puisqu'on touche à la Perse antique et qu'on s'en va jusqu'au Soudan, en passant même par la Lorraine, tout comme dit la chanson — pour revenir quelques chapitres plus loin au même endroit, mais pas nécessairement à la même époque. Attachez vos ceintures! Un traitement géographique continu eut été — me semble-t-il — plus adéquat. Par exemple, le mariage en Italie antique et moderne est traité aux chapitres 2, 10, 11, 13, les anciens Grecs sont évoqués aux chapitres 1 et 17 bien que les deux articles se penchent sur les mêmes problèmes, le mariage arabe aux chapitres 6, 7, 8, 9, 15, 16, 18 et 19. Cette présentation donne le tournis et on a toutes

les peines du monde à faire le lien entre les contributions géographiques qui traitent sous des angles différents le même thème. Une autre présentation à base locale avec une petite introduction chronologique et thématique concernant les contributions qui s'y rapportent et les liens entre celles-ci aurait été beaucoup plus profitable. Je ne m'attellerai pas à une telle tâche, mais essaierai tant bien que mal de grouper et de discuter les diverses interventions du colloque d'une manière qui me semble plus économique pour un compte rendu.

D'abord le problème de l'inceste frère-sœur. Keith Hopkins montre que dans les trois premiers siècles après J.-C., entre 15 et 21 % des mariages en Égypte romaine se faisaient entre germains ou demi-germains. Considérés comme mariages routiniers, ils pouvaient se terminer par un divorce. L'auteur met en parallèle ce mariage, souvent fait par amour-passion — les correspondances entre conjoints frère-sœur en faisant foi — avec la mythologie égyptienne d'Isis et Osiris, eux aussi un couple de germains. Ce mariage était vu comme le type de mariage idéal mais il fut interdit en 212 par la loi romaine.

Clarisse Herrenschildt s'intéresse aussi aux mariages, pour nous incestueux, de la classe dominante de la Perse mazdéenne, où l'on connaît, en proportion décroissante, des mariages frère-sœur, père-fille, mère-fils qui sont idéologiquement valorisés dans les textes avestiques pour des raisons différentes de celles des Égyptiens qui viennent d'être mentionnés.

Elena Cassin traite de l'adoption des femmes dans le royaume de Nuzi, en Mésopotamie entre le XVI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Ces femmes, adoptées soit comme sœurs soit comme filles, seront le plus souvent mariées à des membres de la famille d'adoption.

Sally C. Humphreys et Julia Sissa présentent, la première sous une forme plutôt factuelle et la seconde en analysant le langage juridique dans lequel sont défendues ces pratiques, le mariage entre proches en Grèce ancienne. L'épiclérat en est la forme la plus connue pour garder un héritage dans la famille. Si un homme meurt sans fils mais avec une fille, un proche parent paternel peut réclamer celle-ci et l'épouser. Mais d'autres stratégies, comme le mariage ou l'adoption — et aussi l'adoption suivie d'un mariage — de parents proches peuvent pallier le manque d'héritier, le but étant de garder la famille paternelle soudée au plus près.

Quatre contributions concernent l'Italie. La première, signée Philippe Moreau, examine les règles et les prohibitions du mariage romain du premier au troisième siècle; elle tente de répondre à ceux qui prétendent, comme Goody, que les mariages entre proches, surtout les cousins croisés, étaient favorisés et à ceux qui le nient. Ces assertions ne concernent pas les familles impériales, qui se marient au plus proche, mais les autres. Malheureusement, les données sont rares et les généalogies dont nous disposons souvent fragmentaires. L'auteur donne les résultats provisoires d'un dépouillement encore en cours qui nous montre que les mariages de cousins forment une proportion significative des unions, donnant ainsi raison à Goody.

La seconde contribution, de Mireille Corbier, analyse la manière dont s'est constituée et maintenue la maison des Césars pendant six générations couvrant une période de plus de cent ans. On reste entre soi et les empereurs tentent d'assurer leur succession en l'absence de fils par l'adoption de parents, par les unions multiples des femmes que l'on marie aussitôt après veuvage ou qu'on force même à divorcer pour contracter de nouvelles unions, par les mariages entre cousins. Si l'on restreint le nombre de conjoints potentiels à ceux appartenant à la famille, les rivalités à l'intérieur des segments mènent tout droit à l'assassinat de compétiteurs. C'est une histoire très colorée sur fond de changements sociaux rapides et turbulents.

S'inscrivant aussi dans cette époque, la troisième contribution, de M. Bettini, s'intéresse à la terminologie de la parenté romaine. On sait que cette terminologie a engendré nombre de fantasmes, car il semble y manquer un terme pour les cousins croisés matrilatéraux. Une analyse des sources et des contextes dans lesquels les termes sont employés tend à indiquer que les

quatre types de cousins peuvent être désignés par un terme non marqué, *consobrinus*, et que seul le cousin parallèle patrilatéral est susceptible d'être aussi désigné par un terme marqué, ce qui correspond au caractère exclusivement agnatique de ce cousin face aux autres qui sont des cognats. La démonstration emporte l'adhésion.

Le quatrième travail consacré à l'Italie, par Gérard Delille, nous transporte dans le milieu nobiliaire du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et retrace l'évolution des pratiques matrimoniales avec pour résultat un effondrement du nombre de lignées dans les familles nobles par le retour à la pratique de la primogéniture. Ceci pour des raisons que l'auteur n'examine pas dans ce texte. Il le dit expressément; on le regrettera en attendant des précisions sur ce déclin.

Du monde romain, nous passons maintenant au Moyen Âge avec Anita Guerreau-Jalabert et Pierre Lamaison. La première se penche sur les stratégies d'alliance entre familles nobles, mariages égalitaires ou inégalitaires, redoublements d'alliance, bouclages consanguins, mariages dans l'affinité, mariages doubles ou même échange de sœurs. Pierre Lamaison s'attaque aux mêmes problèmes sur un plan plus général et européen.

Les huit derniers textes ont pour objet le mariage arabe — j'inclus également dans cette liste un examen des pratiques des anciens Hébreux. Ce thème constitue environ le tiers du volume. C'est probablement la partie la plus intéressante; elle comporte un nombre important de cas régionaux bien documentés qui donnent lieu à des élaborations théoriques sophistiquées. Si j'inclus dans cette rubrique le mariage des anciens Hébreux, c'est parce qu'il se conforme au modèle arabe dans ses grandes lignes puisque le mariage le plus prisé, comme dans le mariage arabe, était celui d'un homme avec sa cousine parallèle patrilatérale. La contribution sur ce sujet, de Florence Heymann, traite surtout de remariage des veuves et de la transmission de l'héritage d'un défunt.

Françoise Héritier-Augé, dans un article extrêmement brillant, donne l'explication des prohibitions relatives à la parenté de lait caractérisant les populations musulmanes bien que ces prohibitions soient anté-islamiques. Ces faits sont bien connus mais les tentatives d'explication précédentes laissaient toujours un résidu; certaines prohibitions étaient incompréhensibles et semblaient gratuites, ou du moins impossibles à intégrer dans le schéma d'interprétation global proposé par Françoise Héritier. Celle-ci en restitue l'unité et la logique profonde en montrant que le lait venant du sperme de l'homme, selon les représentations locales, il faut éviter un mélange de substances qui risquerait de brouiller et d'altérer l'identité.

Édouard Conte nous donne un dossier très fouillé sur le mariage arabe préislamique tiré des sources écrites de l'époque. Il appert que les traits principaux étaient déjà présents mais que l'Islam a effectué des changements dans l'esprit et dans la lettre, en particulier pour cette dernière, pour l'adoption et l'échange des sœurs, deux traits que la coutume permet aussi de concilier avec quelques modifications et artifices.

Geneviève Bédoucha compare la façon dont la consanguinité est utilisée et exprimée dans une oasis saharienne et dans une vallée yéménite. Il s'agit ici d'assimilation de groupes agnatiques, proches ou étrangers, dans la communauté locale et des processus d'insertion de ces groupes. Cette assimilation est vécue et expliquée différemment selon que l'idéologie patrilinéaire et l'ancienneté d'appartenance au territoire sont plus ou moins fortes, dépendant du contexte historique.

Christian Delmet s'intéresse au mariage avec la cousine parallèle patrilatérale chez les Funi-Hamaj du Nil Bleu au Soudan : est-il préférentiel ou s'inscrit-il dans une stratégie qui englobe toutes les cousines, parallèles et croisées? En tout cas, la population considérée explique ce mariage en termes d'échange et le fait chaque fois que possible. Une addition précieuse au dossier.

Altan Gokalp analyse les contradictions du mariage turc. Les Turcs, venus du monde altaïque et mongol où le mariage idéal était celui de l'échange généralisé asymétrique, avec toute une idéologie bien connue en Asie — l'os et la chair, etc. — se sont trouvés confrontés au mariage au plus près lors de l'islamisation au X<sup>e</sup> siècle. Le choc culturel fut rude, nous dit l'auteur, d'autant plus que le mariage patrilatéral semble bien être le moyen dans cette culture de penser l'inceste, l'oncle paternel étant assimilé à un ours qui ravit sa nièce paternelle et lui fait des enfants mi-ours mi-humains en lui léchant les pieds. Cependant, le mariage entre proches se pratique et, dans le contexte récent de migration vers l'Europe industrielle, il semble que la proportion des mariages patrilatéraux augmente en employant divers artifices où les parents sont transformés en alliés pour faire le pont entre l'idéologie ancienne, toujours prégnante, et le mariage arabe.

Les deux derniers travaux se veulent récapitulatifs et théoriques au sujet du mariage arabe. Partant de la constatation que ce mariage « s'inscrit bien mal dans le cadre des théories et typologies existantes », Bonte fait un inventaire des problèmes qui ont été appliqués à sa solution, problèmes que l'auteur considère de nature différente. On s'est achoppé au caractère prescrit ou non de ce type de mariage; on s'est aussi interrogé sur la nature endogame du mariage arabe qui se fait idéalement à l'intérieur du lignage; enfin, tout récemment, on l'a envisagé comme le mariage souhaité au plus proche à l'intérieur de la parenté. Bonte récuse le qualificatif de préférentiel car, dit-il, pour que ce soit le cas, il faut qu'il y ait aussi des prohibitions. En effet, le mariage arabe dit qui il faut épouser de préférence mais pas qui il ne faut pas épouser, toutes les cousines étant par ailleurs permises. C'est par une analogie avec les structures élémentaires de la parenté qu'on peut ainsi nier le fait de la préférence, même si elle est proclamée par les usagers du système. Bonte substitue à celle-ci une autre préférence qui lui semble plus fondamentale, celle d'une prescription négative; ce système interdit à une femme d'épouser un homme de statut inférieur au sien. Le mariage le plus proche qui établit ou reproduit une situation matrimoniale à l'identique est celui avec la cousine parallèle patrilatérale : deux frères ayant le même statut, aucun des enfants issus de ce mariage ne déchoit et le mariage se fait au plus près. C'est un peu le problème de la poule et de l'œuf. On pourrait arguer que ce sont les conséquences du mariage des enfants de deux frères qui créent cette exigence d'égalité des statuts entre les partenaires matrimoniaux tout comme il est possible de soutenir que ce sont les implications de cette exigence qui mènent logiquement au mariage des enfants de deux frères. Qui va trancher ? Les historiens, peut-être, pour autant qu'ils s'intéressent au problème tel qu'il se pose en ce qui a trait à la préséance chronologique, le statut ou la proximité généalogique en premier, et pour autant qu'il existe des documents qui permettent de faire le départ entre les deux termes de l'alternative. Disons plutôt, comme le constate Bonte, que les deux choses vont de pair et que cette question de la hiérarchie peut être seconde ou première dans l'esprit des usagers du système. D'ailleurs, la contribution de Delmet dans ce volume montre bien que certaines sociétés musulmanes semblent justifier leur système en termes généalogiques plutôt que de statut. C'est la richesse de ces systèmes que de pouvoir s'expliquer de plusieurs façons, agnatique ou cognatique, utilisant l'une ou l'autre mais aussi l'une et l'autre interprétation. Mais Bonte ne tranche pas, il attend de nouvelles données de terrain. Son précis sera des plus précieux pour cette tâche.

L'essai d'Elisabeth Copet-Rougier, qui clôt le volume, est un morceau résolument théorique et des plus spéculatifs — avoué explicitement et glosé comme « un raisonnement par l'absurde » ou « une structure-fiction » — sur le mariage arabe. Même en tenant compte de cette orientation spéculative, j'avoue avoir été passablement sidéré par certains arguments. Celui, par exemple, d'invoquer l'impossibilité de la réalisation concrète de ce modèle pour des raisons démographiques. Mais on sait depuis longtemps que les sociétés peuvent très bien avoir un modèle en tête qui ne se réalise démographiquement parlant que de 25 à 30 %, les structures élémentaires en étant un bon exemple, comme Lévi-Strauss, à la suite de Kundstadter, l'a bien

expliqué dans la nouvelle préface des *Structures élémentaires de la parenté*. Le modèle existe, c'est une chose, mais la réalisation en est une autre. Elle peut même être impossible, comme chez les Mundugumor, mais ceux-ci ne cessent de s'y référer. Ce qui vaut pour les uns ne vaudrait-il pas pour les autres ? L'auteure décortique aussi ce qu'elle appelle le modèle arabe à partir d'un diagramme qui me semble plutôt bancal. Ce n'est pas ici confondre le modèle et le diagramme, mais délibérément ne pas prendre le modèle en considération en l'amputant de moitié. Qu'on se réfère au schéma de Murphy et Kasdan, une référence discutée par Lévi-Strauss dans son texte sur le mariage arabe et qui n'objecte rien à ce diagramme, et l'on verra que les discours de l'auteure ne se basent que sur une caricature. En utilisant les données diagrammatiques vraies, l'auteure se serait évité, me semble-t-il, de battre quelque peu la campagne. De plus, il est affirmé plusieurs fois dans ce volume — et les exemples concrets le confirment — que les hommes ont la possibilité, dans le mariage arabe, de pratiquer des mariages hypergamiques, mais notre auteure n'en a cure : son modèle lui fait dire que l'hypergamie est aussi interdite à l'homme, ce qui n'est pas le cas, sauf peut-être à un niveau d'abstraction tellement élevé qu'on ne sait plus très bien de quoi l'on discute. C'est dire que nous ne sommes décidément pas sur la même longueur d'onde. Autant les arguments de Bonte me semblent pondérés, quelquefois amicalement discutables, autant ceux-là me semblent plutôt déconnectés de la réalité. Par contre, la discussion sur les statuts respectifs des frères et des sœurs pour ce qui est de l'identité contrastée, celle consacrée à l'identité des germains croisés ou parallèles, des cousins croisés et parallèles et de leur implication dans la reproduction de cette identité par le mariage me semblent tout à fait bienvenues, intelligentes, astucieuses, bien raisonnées, dignes d'attention et de recherches plus poussées.

Jean-Claude Muller  
Département d'anthropologie  
Université de Montréal

---

Teresa DEL VALLE (dir.) : *Gendered Anthropology*, New York et Londres, Routledge, 1993, 227 p., bibliogr., photogr., index.

Daniel DE COPPET (dir.) : *Understanding Rituals*, New York et Londres, Routledge, 1992, 120 p., bibliogr., fig., index.

Adam KUPER (dir.) : *Conceptualizing Society*, New York et Londres, Routledge, 1991, 152 p., bibliogr., index.

L'European Association of Social Anthropologists présente une nouvelle revue multilingue, *Social Anthropology*, dont la diversité nationale des recensions comble les curieux, ainsi qu'une série d'ouvrages collectifs publiés par Routledge qui compte actuellement six titres, livrant les communications d'un des ateliers du congrès de fondation, tenu à Coimbra, au Portugal, du 28 août au 2 septembre 1990. Saluons l'événement.

On ne semble guère s'être ennuyé à ce congrès. Les six ouvrages parus jusqu'à présent font montre d'originalité et, bien que les contributions proviennent des pays scandinaves, d'Allemagne, de France, d'Espagne, des Pays-Bas ou de l'Angleterre pour ne nommer que ceux-là, d'une tout aussi remarquable affinité intellectuelle. Cette nouvelle signature « européenne » allie l'interrogation du fonds théorique de l'anthropologie sociale à l'analyse des données ethnographiques, ainsi qu'une même volonté de poursuivre la réflexion sur les thèmes classiques ou